

## Séance du conseil communal du 19 mars 2009

### Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### Absent et excusé:

François Ries (DP), conseiller.

### 01. Présence d'un membre du corps communal aux délibérations du conseil communal.

Vu que la bourgmestre souhaite connaître l'avis du conseil communal quant à sa participation aux discussions et aux votes dans la procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds à Rodenbourg, au lieu-dit « an der Schleed » (point 2 de l'ordre du jour), afin d'éviter toute polémique, notamment en ce qui concerne l'application des dispositions de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, étant donné que son époux est administrateur délégué du bureau chargé de l'élaboration du projet d'aménagement particulier, le conseil communal se prononce avec six voix contre deux et une abstention en faveur d'une participation de la bourgmestre aux discussions et aux votes dans la procédure d'adoption de ce projet d'aménagement particulier. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, la bourgmestre Françoise Hetto-Gaasch n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

### 02. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds à Rodenbourg, au lieu-dit « an der Schleed », vote provisoire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Rodenbourg, au lieu-dit « an der Schleed », élaboré par le bureau Luxplan pour le compte de la société Rodema s.a. et visant l'aménagement de 14 lots destinés à la construction de 14 unités de logement.

### 03. Confirmation d'un règlement d'urgence concernant la circulation routière dans la rue Rham à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal en date du 16 mars 2009 concernant la réglementation de la circulation routière à Junglinster, rue Rahm, comme suit:

A partir du mardi, 16 mars l'accès à la rue Rham à Junglinster est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, depuis le carrefour avec la rue Lauterbour jusqu'au carrefour avec la route de Luxembourg.

### 04. Divers - Approbation de compromis de vente.

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et une abstention:

- a. un compromis de vente conclu le 16 mars 2009 entre le collège échevinal et Anne Loutsch de Junglinster concernant la vente par la commune d'une place sise à Junglinster, au lieu-dit « rue du village », d'une contenance de 20 ca;
- b. un compromis de vente conclu le 16 mars 2009 entre le collège échevinal et François Loutsch de Junglinster concernant la vente par la commune d'une place sise à Junglinster, au lieu-dit « rue du village », d'une contenance de 6 ca.

### 05. Questions au collège échevinal.